

AR Prefecture

024-24240052-20191213-2019_6_7-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 17/12/2019

Extrait du registre des délibérations

2019-6-7

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD LIMOUSIN

Séance du 13 décembre 2019

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Lieu de réunion du Conseil :
Vaunac

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02 décembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoît MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

Absents et excusés : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGÉIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Admission en non-valeur

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la demande de Mme la Trésorière de Thiviers pour admission en non-valeur de certaines créances de 2007 à 2017. Malgré les démarches entreprises pour recouvrer les sommes, elles restent impayées.

La perte sur créance sera donc constatée par une dépense au compte 654 – si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7714.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de se prononcer pour l'admission en non-valeur des créances dues pour un montant de 2 562.43 €.***
- ***DECIDE d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

